

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **7 (1871)**

Heft 18

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.

7^{me} année.



15 SEPTEMBRE 1871

N° 18.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Systèmes et Eclectisme. — Rapport sur la marche de la Société pédagogique de Genève. — Correspondances neuchâteloise, parisienne, genevoise, jurassienne. — Chronique scolaire.

SYSTÈMES ET ÉCLECTISME

(Suite et fin.)

L'expression de *bons systèmes* est souvent tombée de notre plume dans le cours de ce petit travail, et, sans doute, on ne va pas poser cette question : *A quoi donc reconnaît-on qu'un système est bon?*

Eh bien, on reconnaîtra qu'un système est bon : d'abord, quand il sera applicable dans la pratique ; qu'il nous mettra à même de résoudre toutes sortes de questions et de problèmes que l'on regardait jusqu'alors comme des énigmes ; qu'il contribuera puissamment au bien-être général, au développement des intérêts matériels, intellectuels, moraux ou religieux de la société, ou qu'il constituera un vrai progrès dans les sciences, les arts et l'industrie. C'est une condition essentielle d'un bon système que celui-ci produise le bien, ou qu'il augmente celui déjà existant dans une sphère quelconque, ou bien encore qu'il contribue à l'extirpation radicale d'un vice, quelle que soit sa nature. Un bon système est une force créatrice,

tandis qu'un système faux et mauvais ne renferme que des éléments dissolvants et corrupteurs. Partout dans la nature, nous retrouvons le principe de système : il est dans les trois règnes de la nature ; il est dans l'ordre des saisons ; il est dans l'infini des cieux et l'harmonie parfaite qui règne dans le mouvement des corps célestes, que l'homme appelle pour cette raison, *le système des mondes, le système par excellence* ; de sorte que système devient synonyme d'harmonie, d'ordre et de discipline, seuls principes qui garantissent l'existence, la vie de l'univers, même dans ses parties les plus infimes. Un bon système donc, si petite que soit la sphère à laquelle il s'applique, sera toujours en harmonie avec la nature, toujours en rapport avec les besoins matériels, intellectuels et moraux de l'homme. Il pénétrera dans la société comme un souffle vivifiant et bienfaisant ; il créera au lieu de détruire ; il fera avancer au lieu de rester stationnaire ou de reculer ; il fera naître la lumière au lieu des ténèbres, la prospérité au lieu de la misère, l'amour plutôt que la haine, l'espérance plutôt que le désespoir, la foi plutôt que l'incrédulité et le scepticisme qui glacent les cœurs et qui plongent les âmes dans un indifférentisme désespérant. Un bon système enfin pousse irrésistiblement à la découverte continuelle de la vérité, et il rend l'homme infatigable dans ses recherches.

Faire ressortir les avantages des systèmes, c'est signaler le côté faible de la doctrine opposée, l'éclectisme. Nous en dirons néanmoins quelques mots.

II

Par *éclectisme*, on entend un choix éclairé que l'on fait des idées déjà connues, pour en former un corps de science. (Bouillet, *Dictionnaire des sciences et des arts*.)

On voit par cette simple définition que l'éclectisme n'a aucune existence de par soi-même ; son existence, il la tient tout entière des idées déjà connues, c'est-à-dire créées, par les systèmes ; ainsi donc son acception la plus stricte, l'éclectisme ne saurait être qu'une doctrine parasite ou qu'un véritable gaspillage. Qui voudrait, qui pourrait dire le contraire ? M. Stoy que nous nous plaisons à citer une seconde fois, écrivait dernièrement à quelqu'un : « Les éclectiques sont des gens qui haïssent la discipline délicate et nette des idées, et qui, dans leurs promenades, s'en vont coupant à droite et à gauche des grappes de raisin dans les vignes d'autrui. » Ce jugement est un peu dur ; et il rencontrera, nous n'en doutons pas, de redoutables adversaires dans la phalange des éclectiques. Mais n'importe ! l'éclectique peut-il dire qu'il fasse autre chose ? Son nom le dit d'ailleurs.

Admettons pourtant qu'il puisse y avoir quelque chose de bon dans

l'éclectisme, et que par ce triage des différents systèmes, on parvienne à faire un choix de ce que ceux-ci renferment de meilleur. Bien ! Mais est-il bien sûr, demanderons-nous à l'éclectique, que ton choix soit juste, et que tu aies pris des systèmes ce qu'ils offrent de vrai et de meilleur ? Par quel principe, par quel système, même supérieur à ceux que tu as faits passer par ta filière, as-tu été guidé ? Qui peut me garantir la justesse absolue de ton choix ? — Voici un second éclectique qui dit avoir exploité les mêmes systèmes que le premier. Lui aussi, cela s'entend, prétend avoir extrait ce que ces systèmes ont de bon et de meilleur. Cependant, à ma plus grande stupéfaction, je vois que son choix est tout à fait l'opposé de celui de son concurrent ! Où sera là le vrai et le meilleur des systèmes exploités ? — Mais en voici un troisième qui tient le juste milieu entre ses deux confrères : il a trouvé à propos de mitiger. Mais de ce que les parties de la mixture sont prises d'une manière plus égale, moins impartiale, et qu'elles représentent un équilibre entre différents systèmes, s'ensuit-il que la potion soit nécessairement la meilleure et la plus efficace des trois ? Hélas non ! car ici tout est relatif et bien plus subjectif, et, partant, beaucoup plus exclusif que dans les systèmes en particulier : autant d'éclectiques, autant d'autorité et de sectes à part. L'éclectique n'est pas comme l'adhérent des systèmes, lequel reconnaît l'autorité dans les principes ; non, l'éclectique se pose lui-même en autorité, il est autorité à lui-même, et *ne peut aussi reconnaître que lui-même comme autorité*. Nous ne disons pas que dans la pratique il en soit toujours ainsi ; mais c'est une des conséquences nécessaires de l'éclectisme. L'éclectique pur sang ne pourra non plus jamais nous répondre de ceci : qu'au lieu de prendre le vrai et le meilleur des systèmes, il n'en prenne pas justement tout le contraire. Et puis, sur quelle base solide peut reposer cet amalgame d'éléments pris dans différents systèmes qui se contredisent et s'excluent même les uns les autres ? Quel lien intime reliera ces éléments en un tout logique, harmonique et solide ? Nous craignons fort qu'un semblable édifice, dont les parties ne sont que superposées, ou tout au plus soudées les unes aux autres par un principe apparent, ou par le pur caprice de l'éclectique, nous craignons fort que cet édifice ne croule au premier coup de vent. D'ailleurs, si l'histoire ne nous trompe pas, nous voyons que l'éclectisme, malgré les illustres représentants qu'il a eus, n'a jamais joui que d'une existence éphémère, ou tout au plus courtement mesurée. Toujours il marque des périodes pauvres en génies, une absence d'idées neuves, fortes et faisant époque dans l'histoire de la pensée ; il sera toujours le signal d'un temps d'arrêt, peut-être aussi d'une décadence dans le progrès des idées. Il est vrai que de prime-abord, l'éclectisme peut nous apparaître comme un grand mouvement, en même temps

qu'un travail fécond de la pensée ; cependant qu'on ne s'y méprenne pas, ce n'est qu'un mouvement emprunté et apparent, car l'éclectisme ne renferme pas en soi, contrairement aux systèmes, le principe de son mouvement ; si les systèmes manquent ou ne sont plus renouvelés, l'éclectisme est privé d'aliments et se meurt.

Il n'est pas non plus dans la nature de l'éclectisme de former avec le temps des caractères solides, sérieux et vraiment sincères ; l'élève sorti de l'école éclectique sera alternativement de tous les systèmes : il sympathisera avec l'idéalisme et le matérialisme modernes. il sera spiritualiste et athéiste ; en Turquie, il sera mahométan ; en Chine, il sera bouddhiste ; à Rome, il sera infailibiliste, à Berlin, il sera libre-penseur et même annexioniste ; car dans tout ce que nous venons de nommer, il y a du bon à prendre,

Introduire l'éclectisme dans les sciences, particulièrement dans les sciences spéculatives, c'est ouvrir la porte à l'hérésie.

Prendre le vrai et le meilleur de ce que possèdent les différents systèmes, voilà le but et en même temps le seul principe de l'éclectique. Or, on n'a pas besoin de réfléchir longtemps pour reconnaître combien ce soi-disant principe est élastique et trompeur ; il nous autorise à donner pour vrai et bon ce qu'il y aura de plus faux et de plus mauvais. Tandis que dans un système bien conçu et bien coordonné, le raisonnement est entièrement soumis aux principes, dans l'éclectisme le principe ne devient que le jouet des caprices de la pensée. Comment pourrait-il en être autrement ?

Si l'éclectisme est dangereux pour les sciences en ce qu'il ouvre la porte à l'erreur ; il l'est peut-être davantage encore en ce qu'il finit par éteindre l'esprit laborieux et sérieux de recherche. En effet, ne cherchant jamais dans son propre fonds les matières qu'il traite, habitué qu'il est à les prendre au hasard toutes faites et toutes travaillées dans les systèmes existants, l'éclectique perdra son sérieux et sa force de raisonnement ; il deviendra superficiel ; pour lui, les choses de peu d'importance deviendront des questions de premier rang. Dans un Etat, où l'éclectisme est en honneur, on n'a recours qu'aux demi-mesures, on ne sert que de misérables palliatifs, au lieu d'appliquer des remèdes efficaces quand il s'agit de détruire des abus.

Pour donner une idée des tristes et désastreuses conséquences de la doctrine que nous combattons, nous prendrons un exemple tout près de nous, dans notre Suisse romande même.

Enflammé d'un saint amour pour l'enfance, le Père Girard descendit jusqu'au fond de l'âme de l'enfant ; il la sonda et la reconnut ; il sut dès lors ce qu'il fallait faire pour lui donner toute la beauté qu'elle est suscep-

tible d'acquérir, et la conduire ainsi à son but divin, Il vit que c'était une tâche de longue durée, et que l'on ne parvient pas à former une intelligence à l'aide de quelques sentences détachées et semées au hasard à l'appui d'une règle dans un recueil de participes. L'homme est ce qu'il est par la somme de ses idées, et c'est une somme d'idées bonnes et bien organisées dont le Père Girard dépose le commencement dans l'intelligence de l'enfant. Mais il fallait un système d'enseignement en rapport. C'est alors que l'illustre éducateur fribourgeois fonda son système sur l'enseignement de la langue maternelle, comme répondant le mieux au but éducatif. Le cours de langue sortit vigoureux, plein de sève et de vie et comme d'un seul jet d'une source unique, fraîche et intarissable; la pensée qui l'avait dicté embrassait l'homme tout entier : c'était le nouvel évangile de la jeunesse. Rien ne pouvait être changé ou retranché dans ce merveilleux et admirable chef-d'œuvre ; le plan de développement répondait en tout au développement naturel et successif du novice de la vie ; les pensées qu'il contient sont celles qu'une jeune intelligence peut successivement comprendre et s'approprier, celle qui doivent l'accompagner toute sa vie, le mettre à même d'en acquérir chaque jour de nouvelles et d'agrandir ainsi le trésor de ses bonnes idées. Voilà un système, et certes l'un des plus beaux et des meilleurs systèmes que l'histoire de la pédagogie ait à enregistrer dans ses annales. Mais hélas ! le Père Girard avait compté sans l'éclectisme qui ne reconnaît qu'un système, celui de défigurer les grandes vérités dans leur ensemble, et de mutiler ou de dilapider les chefs-d'œuvre du génie. Les éclectiques et, à leur suite, les routiniers, ces anachronismes de la pédagogie, ont bien trouvé quelque chose de bon, même d'excellent dans le cours de langue. Mais comment ! il était trop long : il fallait le refondre et l'abrégé. De plus, on y parle trop de la création, de l'humanité, de l'industrie humaine, de morale et du Père céleste ; on y parle même de tolérance et de fraternité des hommes. Allons donc ! comment peut-on concilier tant de choses avec les participes ? Car, avant tout, je veux montrer à mon inspecteur d'école que mes élèves savent leurs participes, et qu'ils sont à même d'écrire sans faute sous dictée. C'est de la fantasmagorie, mettons-la de côté. Pour être sûrs d'avoir la quintessence de la grammaire, nous nous entourerons de plusieurs grammairiens, nous combinerons Noël et Chapsal avec Julien, Poitevin et d'autres célébrités du genre ; puis nous prendrons de temps en temps des exemples du cours de langue, soit pour l'intelligence d'une règle de grammaire, soit pour une dictée, soit aussi à la rigueur et à temps perdu, pour faire un exercice de vocabulaire.

Le voilà donc à l'école cet éclectisme ! Ha ! que n'aurions-nous pas à dire, si nous voulions parler de ses fruits !

D'autres spéculateurs cupides, profitant du faible du monde pédagogique pour l'éclectisme, ont trouvé moyen ou d'abrégé le cours de langue ou de l'accommoder à toutes les sauces éclectiques ; ils l'ont indignement exploité et assimilé à leurs tristes mosaïques lexicologiques, sans même indiquer à côté de leurs larcins le nom de l'auteur. Et ces piètres élucubrations d'âmes petites et cupides ont un succès prodigieux dans le monde enseignant ! Les écoles en sont inondées ! — Hé ! quels hommes, quels chrétiens n'eût-on pas formés à la longue, en suivant exactement le système éducatif de langue maternelle, en en dégagant les sublimes principes qu'il contient à chaque page ! Ces faiseurs de résumés et d'amalgames, ces tristes geais qui n'ont d'autre ambition que celle de se parer des plumes du paon, ces démolisseurs du temple du génie, nous font l'impression d'un faiseur de caricatures qui s'aviserait de vouloir corriger la *Madone de Raphaël* ; ou bien encore l'impression d'un faiseur de bouts rimés, de vaudevilles burlesques qui se prendrait à vouloir fondre la *Phèdre* ou l'*Athalie* de Racine avec une farce de *Polichinelle*, pour l'accommoder à son public incapable de goûter ce qui est vraiment bon, vrai, beau et sublime. — Arrière avec cet éclectisme-là !

Xavier DUCOTTERD.

Rapport sur la marche de la Société pédagogique

La Société pédagogique, dit l'art. 1^{er} de nos statuts, a pour but de développer la science pédagogique, d'entretenir parmi ses membres l'amour de l'étude et d'établir d'utiles et agréables relations entre eux et avec leurs confrères de la Suisse romande. »

Ce but a-t-il été l'objet constant des efforts de votre Comité et a-t-il été atteint dans l'année qui vient de s'écouler ? Telle est la question que nous avons à examiner ensemble.

Personne, aujourd'hui, ne met en doute l'immense importance de l'association, et les instituteurs, comme d'autres, s'ils veulent le progrès en matière d'éducation populaire, doivent hardiment arborer ce principe et travailler en commun à sa réalisation. Mais pour qu'une société fructifie, produise des résultats palpables, ait, en un mot, sa part d'influence au milieu du mouvement général, il importe avant tout qu'elle compte beaucoup d'adhérents. C'est pourquoi votre comité, s'inspirant de cette idée, adressait le 14 septembre dernier un pressant appel à tous les instituteurs. Dans cette circulaire, il leur rappelait qu'en vue du Congrès pédagogique de 1872, l'union et la participation de tous étaient une condition indispensable du succès. Ce premier appel fut suivi d'autres invitations plus particulièrement faites à ceux de nos collègues dont le concours pouvait nous être précieux. En outre, et pour faciliter l'admission de nouveaux membres, votre comité

vous a, dès son entrée en charge, proposé une réduction du chiffre de la cotisation annuelle.

Puis il a continué à fixer au mercredi, la plupart des assemblées mensuelles, afin de permettre aux collègues de la campagne d'y assister en grand nombre. Enfin, il a, en exécution de l'art. 7 des statuts, poussé activement à la formation de sections dans diverses localités de notre canton, espérant par là attirer dans l'association des instituteurs qui jusqu'alors s'en étaient tenus éloignés.

Qu'est-il résulté de tous ces efforts ! Onze à douze membres nouveaux seulement sont venus renforcer nos rangs. Nous comptions, il faut le dire, sur un plus grand empressement. Toutefois, si l'on songe que d'injustes préventions existent encore contre notre société, que l'habitude invétérée chez nous de fixer le congé hebdomadaire au jeudi pour les uns, au mercredi pour les autres, est et sera toujours un obstacle à nos réunions, que pendant longtemps ces réunions n'ont pas produit tout le bien qu'on en pouvait attendre, on comprendra peut-être pourquoi les ouvertures les plus cordiales et les plus pressantes ont été accueillies avec froideur ou indifférence. Mais ne l'oublions pas : la certitude où l'on est de travailler pour une bonne cause doit soutenir et encourager. En persistant à frayer la voie, on finit par entraîner à sa suite les plus récalcitrants et à faire accepter ce qui paraissait impossible au début.

Oui, Messieurs, les régents qui fondèrent en 1866 la Société pédagogique, ont pu se réjouir en voyant figurer dans tous les projets de loi sur l'instruction présentés naguère au Grand Conseil, l'institution de *conférences régulières* où les intéressés viendront émettre leur manière de voir sur toutes les questions scolaires. Ceci prouve que nous n'avions pas fait fausse route et que bien des gens dans le pays croient à l'utilité de nos réunions.

Parmi les nouveaux admis se trouve un membre du corps enseignant secondaire. Si nous signalons ce fait, c'est parce qu'il est rare et que nous aimerions à le voir se produire plus souvent.

Pourquoi, en effet, perpétuer cette ligne de démarcation, cette barrière entre personnes travaillant dans le même but et pouvant par conséquent s'entr'aider, s'éclairer mutuellement ?

Au 15 février dernier, la Société se composait de 63 membres actifs et de 46 membres honoraires. Ce nombre n'a pas sensiblement varié depuis cette époque.

Afin de populariser notre société et de lui créer des sympathies, le comité a jugé qu'il serait bon de tenir quelques séances à la campagne, au moins pendant la belle saison. Ainsi vous avez été convoqués à Meyrin le 28 septembre l'année dernière, à Coligny le 6 avril et au Plan-les-Ouates le 1^{er} juin. Ces trois séances ont pleinement réussi, et nous croyons que l'essai

doit être continué. Trois sections se sont trouvées par ce fait constituées d'une manière définitive, et nous espérons que bientôt elles se mettront sérieusement à l'œuvre. Outre ces trois réunions, la société en a tenu 7 dans son local en ville. 15 à 16 membres en moyenne y ont assisté, beaucoup n'ont presque jamais paru, ou se sont abstenus de prendre part aux discussions. Or, c'est là un double tort. Si l'on tient à une société, si l'on désire qu'elle prospère et qu'elle vive, il faut savoir faire pour elle quelque sacrifice.

Dans ces réunions mensuelles, la société a eu à traiter diverses questions se rattachant les unes à la pédagogie générale, les autres à certains points spéciaux de notre système d'instruction publique. Les expositions scolaires, la réélection périodique des instituteurs, la hiérarchie dans le corps enseignant, le raccordement entre les divers établissements d'instruction, l'enseignement professionnel, l'instruction obligatoire, l'enseignement de l'histoire naturelle, de la géographie et de l'allemand, tels sont les principaux objets qui tour à tour ont figuré à l'ordre du jour de nos assemblées et ont presque tous donné lieu à des discussions animées et instructives. Un tour de préconsultation d'abord sur chaque question, le renvoi à l'examen d'une commission nommée *ad hoc* et, en dernier lieu, la présentation d'un rapport et le vote sur les conclusions proposées, telle a été généralement la marche suivie cette année dans nos conférences.

Le comité n'a rien négligé pour que les séances soient nourries et intéressantes ; il a stimulé le zèle des uns, secoué l'apathie des autres, cherché en un mot à obtenir le concours de tous pour la discussion des sujets mis à l'étude. C'est ainsi que nous n'avons pas eu moins de 7 rapports dont quatre ont été insérés sur votre demande dans le journal l'*Educateur*. Le projet d'adresse au Grand Conseil résumant déjà les conclusions adoptées, il nous paraît superflu de les rappeler ici. Disons néanmoins que toutes les décisions prises ont été marquées au coin d'un esprit large et franchement progressif, et nous avons l'intime conviction que nos discussions n'auront pas été stériles, en ce qu'elles auront d'abord contribué au développement de chacun de nous et servi peut-être à élucider la question à la fois si importante et si délicate de notre instruction publique.

Toute société a, il est vrai, un champ d'action déterminé, mais il ne faut pas craindre d'étendre un peu la limite de cette activité ; aussitôt qu'elle a pris pied et qu'elle jouit dans le public d'une certaine notoriété, elle ne doit pas hésiter à prendre parfois une vigoureuse initiative, s'il s'agit surtout d'accomplir quelque bien. Il est de toute nécessité, croyons-nous, dans une république démocratique, que l'opinion collective, celle d'une société comme la nôtre, se traduise au dehors, à un moment donné, par quelque publication ou démarche qui éclaire un point controversé, appuie une idée et la fasse accepter si possible.

C'est pour ce motif que dans la dernière assemblée, vous avez décidé, sur la proposition de votre comité, qu'il serait adressé au Grand Conseil une pétition résumant les vœux de la société à l'égard de la réforme de notre loi scolaire. Ces vœux seront entendus, nous l'espérons, car ils sont l'expression de sentiments profonds, acquis par la pratique de tous les jours.

Antérieurement, en date du 7 novembre 1871, votre comité, estimant qu'il n'y a aucune incompatibilité entre les fonctions de régent primaire et celles de député au Grand Conseil, et qu'il importait de voir dans le sein de ce corps un certain nombre d'instituteurs, avait pris la liberté d'adresser à tous les comités électoraux une lettre exprimant ce désir et une liste de quelques candidats du corps enseignant primaire. Cette démarche n'a réussi qu'en partie. Deux seuls de ces comités ont donné satisfaction à cette demande légitime, mais le défaut d'entente entre les comités opposés fit échouer les candidatures proposées, et l'enseignement primaire fut, comme par le passé, privé de représentants dans une assemblée appelée à réviser une loi sur l'instruction publique. Le comité, en rappelant cette affaire, déclare en assumer toute la responsabilité et tient à ce que l'initiative qu'il a cru devoir prendre ne soit pas perdue pour l'avenir.

Dans une autre sphère, la Société pédagogique a eu cette année à exercer son action. Un appel chaleureux parti de Neuchâtel, puis d'Aubonne, lui avait été adressé pour venir plus efficacement en aide aux orphelins victimes de la guerre. D'emblée, votre comité promit de seconder les efforts des personnes qui s'étaient mises à la tête de cette souscription ; mais à la même époque, des milliers de nos compatriotes souffraient à Paris des horreurs du siège. Sur l'avis d'un honorable conseiller d'Etat, nous jugeâmes alors préférable de provoquer dans tous nos établissements scolaires une souscription en faveur de nos ressortissants malheureux. Cette décision, approuvée plus tard par l'assemblée générale, a été suivie d'exécution et nous avons eu la douce satisfaction de remettre au comité chargé de l'expédition des secours à Paris, une somme de mille francs environ provenant des souscriptions recueillies dans les écoles primaires, particulières et enfantines seulement.

Dans le cours de sa gestion, votre comité est entré en relations avec plusieurs personnes qui par leur position pouvaient et peuvent encore rendre service à la société et partant à la cause pour laquelle elle travaille.

A cet effet, nous avons échangé des correspondances avec M. le professeur Raoux, à Lausanne, au sujet de la réforme orthographique, avec M. le professeur Chaix, à Genève, à propos de l'enseignement de la géographie, avec M. le président de la conférence des régents, à Nyon, pour répondre à une invitation qu'il nous avait faite et lui demander l'avis de la conférence sur divers points.

Nous avons écrit encore à M. Keller, cartographe à Zurich, à propos des

cartes géographiques, à MM. les conseillers d'Etat Carteret et Cambessédès, à MM. les inspecteurs et à M. le maire de Satigny, pour les inviter à prendre part au banquet du 10 courant, etc.

Est-il besoin de dire qu'à toutes ces lettres, il a été fait les réponses les plus bienveillantes et les plus sympathiques. Ces réponses nous ont montré que si parfois des gens méconnaissent nos efforts et la droiture de nos intentions, d'autres savent du moins les apprécier et les seconder.

Enfin, votre comité a établi ou plutôt a essayé d'établir une bibliothèque à l'usage des sociétaires, conformément à l'art. 4 de nos statuts. Elle est commencée, un appel a été fait par la voie des journaux en faveur de cette utile création, et déjà nous possédons plusieurs brochures et volumes des plus intéressants. Nous désirons beaucoup que le futur comité hâte l'établissement définitif de cette bibliothèque qui peut rendre à tous d'excellents services.

En ce qui concerne nos relations avec les instituteurs de la Suisse romande, la présence à Genève du comité-directeur et la publication dans cette ville de notre organe pédagogique, nous ont dispensé d'en avoir de plus fréquents. Mais à ce sujet, nous ne saurions trop recommander au futur comité cantonal de seconder de tous ses efforts et par tous les moyens le comité-directeur dans la tâche ardue qu'il a assumée. Il devra dans ce but recruter de nouveaux membres, activer spécialement l'étude des questions qui seront discutées au congrès, et quand le moment sera venu, prêter au comité-directeur l'appui moral et matériel dont aura besoin celui-ci pour l'organisation et la réussite de la grande fête de 1872.

Nous terminons par là, Messieurs et chers collègues, ce court exposé sur la marche de la Société pédagogique pendant la cinquième année de son existence. Puisse notre Société vivre et prospérer! Puisse le congrès de 1872 la consolider et l'asseoir définitivement chez nous!

JEAN PELLETIER, *président* (1).

CORRESPONDANCE.

Un honorable prêtre catholique du diocèse de Lausanne et du décanat de Neuchâtel, qui s'est toujours montré bienveillant pour l'*Educateur*, auquel il est abonné dès le début de cette feuille, nous fait part de la pénible impression que lui a laissée une phrase de notre numéro 16 (page 245), où nous parlons de la persécution dirigée jadis, en Italie, contre Aporti, Rosi et Raphaël Lambruschini. M. le curé veut que ces trois illustres ecclésiastiques

(1) Si le résumé des discussions qui ont eu lieu dans l'assemblée ne figure pas dans ce compte-rendu, bien qu'il en eût constitué la partie la plus intéressante, c'est que les conclusions qui ont été votées figurent dans l'adresse que la Société va soumettre au Grand Conseil.

et éducateurs aient été persécutés à titre de *révolutionnaires* et non d'*éducateurs*.

On a dit la même chose du Père Girard. Il est même à remarquer au reste que l'enseignement mutuel ne fut persécuté dans les Etats romains qu'après que le Père Girard qui s'en servait à Fribourg eut répondu aux détracteurs de cette méthode: *On s'en sert bien dans les Etats du pape*, on écrivit de Fribourg à Rome pour ôter au Père Girard ce moyen de justification et on ne réussit que trop.

Voici, les passages les plus saillants de la lettre de notre honorable contradicteur :

« Si vous aviez passé quelques mois à Rome, vous auriez vu que chaque paroisse a une école gratuite de garçons et de filles, que ces 25 écoles primaires fondées, soutenues par les fonds d'église, sont fréquentées par environ 11000 enfants de l'un et de l'autre sexe. Vous auriez vu que Pie IX a favorisé tous les établissements d'instruction publique qu'il a fondés de ses propres deniers, qu'il trouve toujours du temps, malgré ses innombrables occupations, pour honorer de sa présence les examens et les distributions de prix. »

L'*Educateur*, selon un autre passage de la missive de M. le curé, aurait suivi diverses phases. Du respect pour tous les cultes, il aurait passé à l'indifférence, et de l'indifférence il aurait passé ou serait en train de passer à la haine. M. le curé se trompe. L'*Educateur* a toujours été réservé et respectueux pour tout ce qui est respectable ; il n'attaque que les abus. Et si la modération manque quelque part, ce n'est pas dans ses colonnes ; c'est ailleurs qu'il faut chercher l'intolérance et la *haine*.

Paris, 1^{er} août 1871.

Monsieur,

J'ose me permettre, en vous adressant un projet d'Association des Instituteurs français, de vous demander des conseils sur cette importante question que vous avez résolue si noblement, à l'exemple de la Belgique et de l'Allemagne.

Vous savez quelles souffrances morales et matérielles la France endure depuis un an ; combien il faut à mon pays de patience douloureusement contenue, de dévouement patriotique, de travail incessant, sérieux, intellectuel surtout pour reprendre son rang au milieu des nations. Je n'aperçois que l'éducation qui puisse non-seulement nous sauver, mais nous donner la vraie liberté, l'ordre public et la prospérité, comme dans tous les pays libres dont la Suisse est le type si noblement exprimé.

Aussi j'ai cru prendre ma part dans le devoir social qui nous incombe, nous instituteurs, en demandant à mes confrères, l'union, la concorde dans notre mission commune, l'émulation dans les œuvres du bien.

Malgré toutes les difficultés que je rencontrerai dans la fondation de cette

œuvre qui nous manque en France, j'espère cependant jeter le premier grain qui pourra croître et fructifier avec le temps et avec le concours des hommes de cœur dont le nombre ne diminuera jamais en France, grâce à Dieu.

Je serai heureux à mon début de posséder l'opinion de nos maîtres dans le grand art pédagogique.

Comme Français et patriote, je profite aussi de cette circonstance pour remercier de ma faible et humble voix, mais de tout cœur, nos voisins de l'Helvétie qui viennent de nouveau, pendant nos désastres, procurer leurs sympathies si effectives à notre malheureuse armée.

Veillez croire, Monsieur, à mes meilleurs sentiments d'estime.

Paul BERTON.

M. Berton a joint à sa lettre un projet de statuts pour la ligue de l'enseignement public. Mais son œuvre nous paraissant être complètement identique à celle de M. Jean Macé, de Beblenheim, promoteur de l'enseignement populaire, nous ne comprenons pas pourquoi M. Berton ne se rallie pas à une association déjà existante, active et forte. Il s'agit, il est vrai, d'une association des instituteurs primaires publics. Mais il n'y a pas là d'empêchement. M. Berton ne dit pas s'il est instituteur lui-même ni pourquoi il agit seul. *L'union fait la force.*

Genève le 19 août 1871.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez fait acte de justice en appréciant notre nouveau projet de loi sur l'Instruction publique. Oui, vraiment, cette conception, dans son ensemble, est marquée au coin d'un progrès large et plein d'avenir. Sans doute, il ne donne pas le dernier mot en cet ordre de choses et maintes modifications devront s'y introduire selon les temps et les circonstances, mais l'extension donnée à la gratuité de l'enseignement, l'addition de l'hygiène et de la pédagogie maternelle comme branches d'études, enfin, la création d'une division spécialement destinée aux futurs instituteurs constituent une amélioration fondamentale et accusent chez nos législateurs actuels, un examen consciencieux des tendances et des besoins réels du pays. Quelques observations critiques ont été faites sur ce projet de loi par l'honorable M. Gavard dans sa lettre à l'*Educateur* du 15 courant. Je n'y reviendrai point, étant en général, de son avis; mais il me permettra, j'espère, de le remercier ici pour ces lignes si équitables en faveur des *régentes* dont les émoluments sont toujours et systématiquement maintenus à une distance par trop considérable de ceux des régents, comme si nulles charges de famille n'incombaient aux femmes ou que leur travail, à conditions égales du reste, dût être mis au rabais en raison de leur sexe!

J'inscris avec reconnaissance la généreuse réclamation de M. Gavard à côté des nobles paroles prononcées à Mâcon par M. Carteret sur ce qu'il appelle notre *émancipation*. C'est bien ainsi que l'entendent toutes celles d'entre

nous qui ont le sentiment inné de leurs devoirs au sein de la société et le respectable souci de leur vraie dignité; laquelle consiste pour nous à être *seulement* mais *complètement*, aussi, épouses, mères et par conséquent, *éducatrices*.

Mais revenons à nos moutons qui sont pour le moment la situation pécuniaire des instituteurs primaires en général. Le nouveau projet de loi les traite mieux qu'ils ne l'ont été par le passé. Cependant aux proportions que prennent les dépenses, strictement nécessaires, même pour la vie la plus simple, on se demande si les conditions faites aux régents des diverses catégories les placeront à l'abri de ces besoins matériels auxquels notre civilisation *doit* les soustraire non-seulement par humanité mais dans l'intérêt bien entendu de l'enseignement; car l'instituteur torturé par les angoisses d'une existence difficile, ne saurait conserver la liberté d'initiative nécessaire à la direction d'une école. N'est-ce pas d'ailleurs, une monstruosité que de voir en des pays comme les nôtres, des hommes intelligents, instruits, utiles entre tous, aux prises avec une indigence d'autant plus poignante qu'elle doit être dissimulée, soit en vertu d'une louable pudeur morale, soit par suite des exigences extérieures qu'implique forcément le titre de régent? En remédiant à un vice d'organisation maintenu trop longtemps au grand détriment de nos écoles et de la justice la plus élémentaire, nos législateurs auront donc bien mérité de la patrie. Car une loi morale et sociable inexorable subordonne le niveau des études scolaires à la situation financière des instituteurs et l'on comprend, au reste, que la prospérité de nos institutions éducatives ne s'édifie jamais sur une exploitation inique du Corps enseignant. En donnant à ce corps une position large, honorable, indépendante, l'Etat aura le droit de lui demander le concours de *toutes* ses forces, de *toutes* ses lumières, et chacun y gagnera sous ce point de vue; l'avenir devra suivre les traces du présent dans la voie des réformes libérales et, cette porte une fois ouverte, espérons qu'elle ne se refermera plus.

A propos des réformes, vous ne supposez pas, que je puisse terminer cette lettre sans plaider de nouveau une cause pour laquelle j'ai déjà rompu bien des.... becs de plume et répandu beaucoup.... d'encre.

L'éternelle question d'une école normale subsiste. Cependant elle a progressé. Merci à vous, monsieur le rédacteur, pour l'appui que vous lui accordez! Cette idée dont, ici, il n'y a pas un an, les hommes *dits* compétents souriaient avec une indulgente pitié, comme d'une loyale utopie, cette idée, dis-je, a fait du chemin: M. Vogt dans son remarquable discours à l'Institut, publié naguère par les journaux, a déclaré que, sous le rapport du recrutement des régents, l'Etat avait tout à créer. Il compare plaisamment le mode employé chez nous pour former des instituteurs primaires à celui par lequel, au moyen âge, on obtenait des médecins: il suffisait alors de placer le futur docteur en *apprentissage* chez un praticien ou un apothicaire. Supposez un régent quelconque au lieu d'un de ces derniers et vous aurez le procédé en faveur à Genève pour dresser ceux que j'appellerai nos *apprentis régents*.

Le nouveau projet de loi cherche à combler cette lacune; on doit lui en savoir gré; mais, ainsi que vous avez bien voulu le dire dans l'*Educateur* du 15 juillet, l'enseignement pédagogique proposé paraît singulièrement insuffisant à quiconque a pu mesurer l'étendue de nos besoins à cet égard. C'est là un demi-progrès; ce ne serait pas trop du progrès tout entier. Laissez moi rappeler ici l'idée d'une école normale fédérale. Toutefois, en en supposant

le rejet, si notre riche ville doit renoncer à posséder cette institution indispensable, où donc faudra-t-il espérer de la fonder ? Genève est exceptionnellement placée pour la voir prospérer dans son sein. Sa position géographique, le prestige dont, plus que jamais elle jouit à l'étranger, les vices éducatifs sous lesquels gémit un pays voisin, l'esprit d'organisation civilisatrice qui, en soufflant sur l'Orient, dirige toutes les aspirations libérales de ces peuples vers l'étude et l'imitation de nos institutions, tout, enfin, favoriserait, chez nous, la création d'une école normale.

Un simple enseignement pédagogique n'offrira jamais les ressources d'un établissement spécial et ceux qui auront suivi cet enseignement, ne sauraient être suffisamment nantis du caractère officiel exigé, maintenant dans tout les pays, dès qu'on se donne comme instituteur. D'ailleurs, en fait d'éducation et de mode d'étude je me défie singulièrement de la pure théorie. Telle idée pédagogique admirable dans le discours est parfaitement inapplicable à la réalité. Les principes éducatifs ne se combinent pas précisément comme les rouages d'une machine ; c'est une certaine puissance modificatrice que la spontanéité humaine : chaque jour, l'instituteur se trouve en face d'un cas ou d'un caractère qu'il n'avait point prévu et dont un cours de pédagogie ne pourrait lui donner la clé. Il doit donc posséder cette merveilleuse élasticité morale et intellectuelle que donne seul le contact des enfants au maître dont le cœur est fait pour les aimer. Il ne s'agit point ici de simples notions raisonnées ; ce qu'il nous faut, c'est de belles et bonnes expériences ; aussi, vaudrait-il mieux, peut-être, à défaut d'une véritable école normale, placer certaines classes déjà existantes sous une direction *spéciale* et là, former des régents et des régentes par la pratique même d'un enseignement habilement dirigé. Supposons, par exemple, qu'un homme vraiment capable à ce point de vue fût chargé d'une classe de garçons avec mandat de faire l'éducation scolaire d'un certain nombre de futurs instituteurs qui, sous ses yeux et tour à tour, donneraient toutes les leçons ; le directeur prendrait note des défauts de méthode comme des erreurs éducatives et, dans un cours particulier, les signalerait à ses jeunes aides. Sa présence et son exemple constitueraient pour eux les plus solides éléments de cette instruction supérieure. Les élèves-régents apprendraient ainsi le secret d'ouvrir les intelligences rebelles, de forcer, sans violence, les volontés paresseuses, enfin et c'est ici le talent par excellence, de faire régner dans l'école un esprit d'émulation sans rivalité, de discipline sans terreur, d'aimable gaité sans licence et de fraternité solidaire. Après six mois d'un tel stage qui n'aurait rien d'onéreux pour l'État, les élèves régents seraient mieux préparés pour l'enseignement qu'au bout de deux années d'études purement théoriques. Ces dernières, au reste, pourraient subsister comme un heureux corollaire du système précité ; mais, avec le meilleur vouloir du monde on ne peut les trouver suffisantes.

Nous voilà donc en présence de trois méthodes plus ou moins satisfaisantes pour former des instituteurs bien qualifiés : 1° une école normale cantonale ; 2° une école normale fédérale ; 3° de simples classes primaires organisées spécialement en vue d'initier les futurs maîtres aux difficultés et aux ressources de leur grande tâche par une pratique raisonnée et bien dirigée, appuyée de théories saines et libérales.

Je ne pense pas avoir épuisé la liste des moyens possibles pour atteindre le but en question et je ne demande pas mieux que d'en voir élargir de meilleurs ; mais je crois remplir une obligation morale en recomman-

dant encore cet important sujet à l'examen attentif et aux efforts énergiques de tous les hommes de bien, instituteurs ou magistrats, pères de famille ou célibataires, qui sentent douloureusement à quel point est en arrière, chez nous, la science fondamentale de la pédagogie.

Sophie DUFAURE,
Rédactrice de la *Pensée maternelle*.

Des bords de la Suse, 10 août.

Il y a environ un mois, je vous ai envoyé quelques lignes que vous n'avez pas insérées par prudence, sans doute, car je me plaignais qu'on songeât à créer un journal scolaire pour le Jura, alors que les correspondances du Jura sont si rares dans votre ou plutôt notre revue. Ne sommes-nous pas tous enfants d'une même Suisse et de la même terre romande? Les articles de fond manquent encore plus que les correspondances. C'est pourquoi ne comprenant pas l'opportunité de la création d'une feuille spéciale en projet dans nos vallées, je vous ai écrit avec quelque aigreur. C'est cette aigreur qui, je pense, aura empêché la publication de ma lettre. Peut-être est-ce aussi parce qu'au moment où je vous en écrivais, je ne pouvais m'étayer que sur des propos. Mais il a paru depuis une circulaire dont je vous envoie un exemplaire pour le cas où l'on n'eût pas jugé à propos de vous l'envoyer. On y pose la question suivante : *La section jurassienne des instituteurs veut-elle s'entendre avec la Berner-Schulblatt, en vue de doter le Jura d'un journal répondant à ses besoins?*

Comment se ferait cette entente entre un journal allemand et la feuille qui doit répondre aux besoins du Jura, on ne le dit pas. On nous le dira, je pense, à la réunion qui aura lieu à St-Imier. Là, il faut l'espérer, la question sera examinée de plus près, avec liberté et franchise. On n'opinera pas du bonnet; mais on verra si réellement ces besoins du Jura sont de telle nature qu'ils ne puissent pas être satisfaits en même temps que ceux des autres instituteurs romands, ou si c'est affaire personnelle ou locale. J'espère du moins qu'il en sera ainsi et qu'il se trouvera là des esprits assez indépendants pour discuter la chose sous toutes ses faces.

Le Jura, à mon avis, ne doit pas être plus séparatiste en éducation qu'en autre chose. Nous devons rester unis à la Société générale de la Suisse romande.

Nous insérons à regret cette correspondance, mais les faits qui nous sont signalés sont de telle nature qu'il est du devoir du Comité-Directeur de ne pas les laisser plus longtemps sous silence.

Aujourd'hui, nous ne pouvons rester passifs en présence des procédés que mentionne la lettre ci-dessus, et nous ne saurions laisser nos nombreux adhérents jurassiens sans une marque publique de sympathie en leur donnant

l'assurance que l'*Educateur* sera toujours l'organe de toutes les sections romandes, pourvu que celles-ci fassent connaître leurs aspirations à la rédaction de l'*Educateur* qui tient à répondre aux besoins de chacun.

Nous sommes d'autant plus étonnés de l'attitude prise par quelques-uns de nos collègues du Jura, que, lors de notre entrée en fonctions, nous avons publié, dans le premier numéro de 1871, un appel à la concorde et que le silence gardé depuis lors nous avait fait espérer que nous avions été compris.

Le Comité-Directeur.

CHRONIQUE SCOLAIRE

ALLEMAGNE. — Il y a dans ce pays plusieurs établissements érigés sous le nom de Pestalozzi; ainsi à Berlin, Halle, il y a aussi un *Pestalozzi-Verein* ou Société de Pestalozzi, pour l'encouragement de l'instruction publique et l'amélioration du sort de la classe enseignante. Il y a eu dernièrement une grande réunion à Halberstadt, où l'on a pu constater les sympathies que trouve ce double objectif de la Société! Un membre honoraire de Halle a fait don de 100 écus de Prusse; un autre de 25. A Wernigerode, il s'est formé une section filiale de la Saxe prussienne. Plusieurs conférences lucratives ont été faites cet hiver dans l'intérêt de l'institution. A Weimar, il existe aussi un *Pestalozzi-Verein* qui a distribué 520 écus, pendant le cours de l'année 1870. On dit que c'est à l'Etat à entretenir les veuves et les enfants des instituteurs. « Mais quand l'Etat ne le fait pas, dit, dans l'*Allgemeine-Schul-Zeitung*, M. le docteur Stoy, c'est aux particuliers et aux Sociétés à le faire. Ce n'est pas aux orphelins à souffrir de ce que l'Etat ne fait pas son devoir. Mais, X et Z, dit-on, n'ont pas besoin de secours. Mais X et Z ont eux-mêmes l'obligation de soulager leurs confrères. D'ailleurs qui peut dire avec certitude: Je n'aurai jamais besoin de recourir à autrui. Il en est beaucoup que retient un démon particulièrement acharné à la poursuite de la classe enseignante. Ce démon, il y a un moyen de l'exorciser, c'est par la puissance de l'amour fraternel et universel. »

— On lit dans l'*Allgemeine-Schulzeitung*, de Darmstadt: « Quand les Français apprendront-ils donc la géographie? — Un journal faisant le dénombrement des prisonniers français détenus dans les forteresses de l'Allemagne, en prend occasion de faire observer à ses lecteurs que Magdebourg, Erfurt, Troppau, Wissenberg (pour Wittenberg, sans doute) sont dans le royaume de Saxe; Mayence, Darmstadt et Rastatt dans le duché de Nassau. Les occasions cependant n'ont pas manqué depuis 1866 pour apprendre la géographie de l'Allemagne. Jamais cependant, on n'a tant parlé d'instruction en France qu'en ce moment. On voudrait même éclairer le peuple à la vapeur et on oublie trop que ce n'est pas en une nuit que cette noble plante devient arbre. »

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.